

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme de produit : Mélange  
Nom commercial : Prolystica® Ultra Concentrate Alkaline Detergent  
Code du produit : 1C12

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Détergent alcalin

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation  
P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis  
Numéro de téléphone pour information: 1-800-548-4873 (Service clients-Produits de soins de santé)  
US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited  
IDA Business and Technology Park  
Tullamore  
County Offaly  
R35 X865  
Ireland.  
Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636  
Email: asksteris\_msds@steris.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B H314  
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir Section 16.

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, fumées, vapeurs  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et les garder confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable.

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium (hydroxyde de)	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (n° REACH) 01-2119457892-27-0229	7 - 13	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Hexyl D-glucoside	(n° CAS) 54549-24-5 (Numéro CE) 259-217-6	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
Potassium (hydroxyde de)	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (n° REACH) 01-2119487136-33-0057	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après inhalation : En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Jet d'eau en aspersion. Mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Phosphore oxydes.

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Le produit déversé peut présenter un risque de glissement. Assurer une ventilation d'air appropriée. Travailler dans un lieu bien ventilé.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr. Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, puis rincer avec beaucoup d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Laver les zones contaminées avec de grandes quantités d'eau dans un égout sanitaire, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Lire l'étiquette avant utilisation. Eviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pour plus d'informations, se reporter à la Section 8: Contrôle de l'exposition-protection individuelle.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Prévoir une ventilation d'évacuation ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de brouillards et / ou de vapeurs sous les valeurs limites d'exposition recommandées.
- Conditions de stockage : À conserver hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé <32°C (90°F)..
- Matières incompatibles : Acides, métaux mous, oxydants, composés organiques halogénés. Le contact avec des métaux tels que le magnésium, l'aluminium, le zinc (galvanisé), de l'étain, le chrome, le laiton et le bronze peut produire de l'hydrogène. Réagit violemment avec les acides en libérant du gaz irritant. Peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de métaux mous.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)		
France	VLE (mg/m³)	2 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	2 mg/m³

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)		
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (Plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (Plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi sur la base des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Des vêtements de protection. Gants. Des lunettes de protection.



- Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Tablier en caoutchouc, bottes.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Clair à brumeux
- Couleur : Jaune d'or à ambré
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : > 13 (concentrer)
- pH solution : 11.9 - 12.2 (1% solution)
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 1.31 - 1.34 g/ml Gravité Spécifique
- Solubilité : Eau: Complètement soluble
- Log Pow : Aucune donnée disponible

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides, métaux mous, oxydants, composés organiques halogénés. Le contact avec des métaux tels que le magnésium, l'aluminium, le zinc (galvanisé), de l'étain, le chrome, le laiton et le bronze peut produire de l'hydrogène. Réagit violemment avec les acides en libérant du gaz irritant. Peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de métaux mous.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Phosphore oxydes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé  
Basé sur la formule d'additivité, les critères de classification ne sont pas remplis.

Prolystica® Ultra Concentrate Alkaline Detergent	
DL50 orale rat	3129 mg/kg
Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)	
DL50 orale rat	214 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel
Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	1350.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions pH: > 13 (concentrer)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves pH: > 13 (concentrer)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Oncorhynchus mykiss [statique])
----------------	---

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Prolystica® Ultra Concentrate Alkaline Detergent

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Prolystica® Ultra Concentrate Alkaline Detergent

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

Log Pow	0.65
---------	------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Le produit peut être envoyé à un égout sanitaire et abondamment avec de l'eau, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. Déchets dangereux (corrosifs) compte-tenu du pH.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU	: 1824
N° ONU (IATA)	: 1824
N° ONU (IMDG)	: 1824
N° ONU (ADN)	: 1824

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Description document de transport	: UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 8
Code de classification (ONU)	: C5
Classe (IATA)	: 8
Classe (IMDG)	: 8
Classe (ADN)	: 8
Étiquettes de danger (ONU)	: 8



# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : PAS approuvé pour le transport aérien.

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ADR) : C5  
Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 3  
Tunnel Code de restriction : E  
Quantités limitées (ADR) : 5L  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : 2R

##### 14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible.

##### 14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : OACI / IATA: Les récipients sont évacués; par conséquent, ce produit ne peut être expédié par avion.

##### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH.

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/09/2018  
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.  
Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion

# Prolystica® Ultra Concentrate

## Alkaline Detergent

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies*